



Date d'ouverture : 31/03/2001

FICHE TECHNIQUE # 3

Thématique : Pollution

Nom du projet : Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)

Localisation : MRC de Beauharnois-Salaberry

Problématique :

Une des priorités de la consultation publique sur l'état environnemental du lac Saint-Louis en 1993 était la "Vérification de la possibilité d'instaurer un site permanent de collecte de déchets dangereux pour la ZIP". Le Comité ZIP a organisé, à l'automne 1996, une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry. Il n'y a eu aucune suite à cette activité. La population et les instances locales ont réitéré leur désir d'avoir les structures nécessaires pour bien disposer des RDD dans la MRC de Beauharnois-Salaberry. Une deuxième collecte a donc eu lieu en octobre 2000 et l'achalandage a dépasser les estimations prévues. Cela montre encore une fois que les gens sont sensibilisés à l'environnement et prêts à récupérer. L'organisation de collectes ponctuelles avec des points de dépôt qui ne couvrent pas toutes les municipalités ne semble pas être satisfaisante pour les citoyens. Comparativement à la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a organisé chaque année des collectes de RDD de 1995 à 1997 sur son territoire et aux 2 ans depuis 1999.

La loi 90 sur la gestion des matières résiduelles est entrée en vigueur le 1er janvier 2001. Cette loi oblige les MRC et les communautés urbaines à réaliser un plan de gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Actuellement, les municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry ont mandaté celle-ci pour la gestion des déchets domestiques .

Solution :

Parmi les solutions à moyen et long terme, il serait intéressant de trouver un ou des sites dans un parc industriel qui conviendrait pour le dépôt des RDD dans des contenants prévus à cet effet. Les heures d'ouverture se doivent d'être adaptées aux besoins de la population. Une campagne de sensibilisation doit aussi être mise sur pied pour inciter les gens à aller porter leurs RDD.

L'autre possibilité, à court terme, consisterait à planifier des collectes itinérantes qui desserviraient l'ensemble des municipalités de la MRC. Pour connaître la meilleure solution, la MRC a déjà amorcé une étude approfondie pour identifier les solutions optimales.

Faisabilité :

La volonté politique semble être présente grâce à la nouvelle politique du gouvernement et la réponse de la population. La MRC de Beauharnois-Salaberry se penche sérieusement sur les solutions possibles.

Coût : Étude des solutions 3 000\$/année
Collecte en fonction du tonnage récupéré environ 80 000\$/année
Points de dépôt (mobilisation et du personnel sur place) ????

Partenaires visés :

Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, Crivert Inc., Ministère de l'Environnement du Québec (MENV), **MRC de Beauharnois-Salaberry et ses villes et municipalités** et tous les regroupements environnementaux et les industries.

Échéancier :

Étude des solutions	2000-2001
Collecte	2001- ????
Application de la solution optimale	après 2001

Indicateur d'atteinte d'objectif :

Implantation d'une solution permanente pour la collecte des résidus domestiques dangereux.

Références complémentaires :

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC, 1995, Guide de la collecte des résidus domestiques dangereux, Éditeur officiel du Québec, 70 pages

Site du ministère de la sécurité publique <http://www.msp.gouv.qc.ca>

Site du ministère de l'Environnement du Québec <http://www.menv.gouv.qc.ca>